



**AVIS D'ADOPTION  
RÈGLEMENT 1554**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le règlement 1554 intitulé « *RÈGLEMENT PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT DE TARIFS ET CERTAINES CONDITIONS APPLICABLES À L'APPROVISIONNEMENT D'ÉLECTRICITÉ POUR L'ANNÉE 2020-2021* » a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Westmount tenue le 20 avril 2020.

L'objet de ce règlement est d'autoriser les tarifs d'électricité pour les clients d'Hydro Westmount, en date du 1<sup>er</sup> avril 2020.

Ce règlement a aussi pour objet d'autoriser les conditions applicables à l'approvisionnement d'électricité pour l'année 2020-2021.

Ce règlement a aussi pour objet d'autoriser la suspension provisoire des frais de retard pour les factures d'électricité impayées. Cette mesure vise à soutenir les clients d'Hydro Westmount en cette période de pandémie.

Ce règlement abroge le *Règlement 1537 prévoyant l'établissement de tarifs et certaines conditions applicables à l'approvisionnement d'électricité pour l'année 2019-2020* et son règlement modificateur n° 1543.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement et en obtenir copie au bureau du greffe situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest à Westmount pendant les heures d'ouverture.

FAIT à Westmount, ce 23 avril 2020.

**Andrew Brownstein**  
Greffier de la ville